

- iii) un programme de démonstration d'habitations à rendement énergétique fortement amélioré, dans le cadre duquel 1 000 logements seront construits au Canada;
- iv) l'élaboration de nouvelles normes d'efficacité pour la construction dans l'Arctique;
- v) un programme pour aider les municipalités à prendre des mesures de conservation de l'énergie dans leurs sphères de responsabilité;
- vi) la démonstration de systèmes améliorés de conservation de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans un endroit isolé de l'Arctique;
- vii) des programmes d'amélioration des économies d'énergie et de réfection des immeubles du gouvernement fédéral; et
- viii) un programme d'étiquetage obligatoire des appareils avec mention de leur consommation d'énergie.

B. Industrie

- i) Collaboration avec l'industrie, dans le cadre d'un groupe de travail, pour l'élaboration d'objectifs d'efficacité et des moyens de les atteindre, et le contrôle du rendement;
- ii) le programme "Énergiebus", extrêmement efficace; des camionnettes équipées d'ordinateurs et d'un programme conçu pour effectuer une analyse détaillée de la consommation énergétique, et pilotées par des experts de l'analyse énergétique, visitent des établissements dans tout le pays afin d'en évaluer la demande énergétique et de recommander des méthodes pour l'amélioration du rendement;
- iii) une aide financière (à frais partagés) aux entreprises industrielles et commerciales pour les aider à calculer leur consommation d'énergie et à prendre des mesures pour améliorer leur rendement;
- iv) des subventions à des entreprises des provinces de l'Atlantique pour les aider à financer des investissements de nature à économiser l'énergie; et
- v) un amortissement fiscal rapide (2 ans) aux entreprises qui achètent de l'équipement admissible, économique en énergie ou utilisant des énergies renouvelables.

C. Transports

- i) L'adoption de mesures législatives pour l'application de normes de consommation d'essence aux nouveaux véhicules automobiles (il existe déjà des normes facultatives); et